

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

14587 - La masturbation sans l'usage de la main

question

Je reçois des questions provenant de nombreuses personnes. Un jeune adulte m'a posé une question relative à la masturbation qui se fait sans l'usage de la main mais par d'autres méthodes que je ne connais pas. C'est très embarrassant de recevoir une telle question et je ne peux connaître lesdites méthodes qui permettent de ne pas toucher l'organe sexuel. Je ne peux pas répondre à la question.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La masturbation est interdite comme l'indiquent le Livre et la Sunna. Se référer à la question n° [329](#).

La masturbation ne se fait pas exclusivement par la main ; que celle-ci soit utilisée ou pas ; que l'organe sexuel soit touché ou pas, l'acte demeure prohibé. Ceci a été affirmé nettement par des ulémas dont Ibn Abidine dans son commentaire sur ad-Durr al-moukhtar. Certaines personnes pratiquent la masturbation à l'aide d'un instrument, d'une poupée ou d'autres objet appelés jouets sexuels. L'usage de ceux-ci n'est pas permis non plus.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : **La masturbation par la main ou par d'autres moyens est interdite grâce à des preuestirées du Livre, de la Sunna et du raisonnement correct** etc.

Fatwa de Cheikh ibn Outhaymine, élaboré et classifié par Achraf Abd al-Maqsoud, 2/931-932).